

RAESS – BAMAKO 2016
RESTITUTION RAPPORT D’ATELIER DE REFLEXION

THEME : ROLE DU GENRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L’ESS

Modératrice: Elise Pierrette MEMONG MENO Epse MPOUNG – RESSCAM,
Cameroun

Intervenantes : Mmes OUEDRAOGO Chantal Marie Rachelle RENAPESS
Burkina et TRAORE Hawa, RENAPESS Mali.

Les intervenantes ont fait chacune une présentation d’une quinzaine de minutes qui ont permis de préciser l’importance de la prise en compte du Genre dans le développement de l’ESS. En quoi l’ESS est une alternative pour les femmes et les défis auxquels il faut faire face.

Le débat qui a duré une heure, environ une heure a permis d’obtenir des éclairages des intervenantes, mais surtout d’intégrer les contributions des participantes et participants qui étaient pour la plupart des praticiens de terrain.

Ces différentes interventions ont permis de structurer notre travail comme suit :

- I- Principaux Constats
- II- Forces
- III- Faiblesses
- IV- Opportunités

I- Principaux constats

- La justice sociale est au cœur des principes de l’ESS ;
- La femme est le groupe transversale le plus défavorisé de tous les groupes vulnérables (handicapés, jeunes, vieux...)
- représentent 51% de la population mondiale et 70% des pauvres absolues
- 70% des femmes actives ont un revenu inférieur au SMIG contre 30% chez les hommes
- Parmi les 5520 entreprises répertoriées 618 entreprises sont créées par des femmes soit 11%
- fournissent plus de 60% de la production agricole et fabriquent 80% des produits transformés ;
- gagnent 10% des revenus du monde ;
- constituent la majorité des analphabètes des pays en développement ;
- occupent 10% des sièges parlementaires et 6% des postes ministériels selon les statistiques des nations Unies, alors qu’elles constituent plus de la moitié de l’humanité.

FORCES

- Porteuses de valeurs de Paix, Justice et démocratie (dues à la maternité)
- Effectif, force des statistiques
- Dynamiques dans la communauté

- Les femmes rurales respectent les biens publics et ont peur de dépenser un argent qui ne leur appartient pas
- Contribution au développement des réseaux

FAIBLESSES

- Les femmes pauvres n'ont souvent pas accès aux ressources essentielles que constituent le crédit, le prêt et l'héritage ;
- Leur travail n'est ni récompensé, ni reconnu ;
- Leurs droits d'accès aux structures de base (besoins sanitaires et alimentaires) ne constituent pas des priorités ;
- Leur accès à l'éducation et aux services d'aide est insuffisant;
- leur participation à la prise de décisions dans le foyer, comme au sein de la communauté, est minimale.
-

OPPORTUNITES

- Les pays africains ont signé et ratifié de nombreuses Convention internationales en faveur de la protection et e la promotion de la femme (CEDEF)
- L'Afrique est caractérisée par l'existence dans les pays de nombreuses politiques et lois en faveur des droits de la femme (PNG, Plan d'action opérationnel, loi sur le quota genre...)
- Les ODD prévoit le genre comme axe transversal ;
- L'existence de plusieurs projets de renforcement de capacités des OSC (PROS, Fonds commun genre) ;
- Existence au niveau international d'ONG en faveur des droits de la femme (UNIFEM//ONU FEMMES, AMNESTY INTERNATIONAL)

PERSPECTIVES :

- Laisser les femmes choisir leur modèle d'autonomisation
- Répondre aux besoins sociaux de base
- Protéger leurs droits fondamentaux donc l'accès à la terre
- Pratiquer dans les OESS féminines la démocratie et la bonne gouvernance
- Faire concilier le travail traditionnel des femmes avec les services sociaux de base
- Augmenter les femmes dans le leadership national
- Favoriser la synergie d'action des femmes au plan national
- Soutenir les entreprises féminines et innovantes
- Améliorer le profil de carrière des femmes au sein des entreprises collectives et sociales
- Intensifier la communication pour la sensibilisation en vue de l'utilisation des instruments en leur faveur
- Eduquer/sensibiliser et former les femmes entrepreneurs
- Mettre sur pied des systèmes de protection pour le monde rural..